

A propos

Des prestations sur mesure grâce à ses modalités d'intervention*

*uniquement à la demande des collectivités

Contactez-nous

■ Centre de Gestion de la Meuse

Assistante sociale du personnel (ASP)

Outils - Qualité de vie - Travail



Notre Service

CONVENTION

L'assistante sociale du personnel intervient uniquement à la demande des collectivités, en accord avec l'agent

DEVIS

Toute prestation est soumise à proposition tarifaire et doit faire l'objet d'une validation de l'autorité territoriale

INTERVENTION

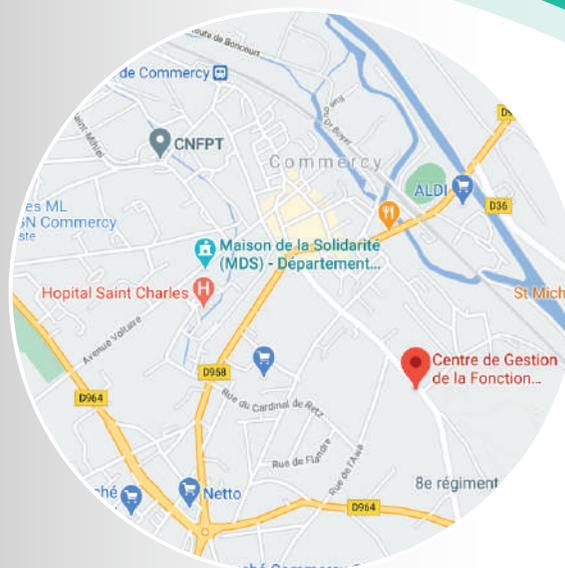
Adaptée, elle répond à vos réels besoins et peut se décliner sous différentes formes :

COLLECTIVITES

- conseil et soutien techniques
- séquence d'information

AGENTS

- suivi social individuel
- actions collectives à visée éducative
- permanence



03 29 91 44 35



assistante.sociale@cdg55.fr
www.cdg55.fr



92 rue des Capucins CS 90054
55202 COMMERCY cedex



Véritable outil de la Qualité de Vie au Travail, la mise à disposition de l'ASP vise l'efficacité de vos services. Son soutien permet à vos collaborateurs de se sentir davantage pris en considération. Facteur d'investissement, l'ASP contribue alors à l'efficience de vos services : soutenus dans leur vie personnelle, les agents se consacrent plus amplement à leur vie professionnelle.

L'appui technique

à destination des collectivités

Veille sociale

Aide à l'observation et à la détection des difficultés sociales rencontrées par les agents

Expertise sociale

Accompagne les collectivités dans la prévention des risques de désinsertion professionnelle, analyse des incidences collectives à la suite de changement d'organisation, de mutualisation ou de fusion des compétences. Eclairage sur les dispositifs existants, appuis techniques et réglementaires dans les champs d'application du domaine social

Direction et ligne managériales

Appui au dialogue social, aide à la détection des agents en souffrance, prévention des conflits

• Une tranquillité d'esprit

Un pôle social

à votre service

L'assistante sociale du personnel du centre de gestion c'est :

- 01 la création de deux services complémentaires
- 02 une écoute de qualité, une information claire et des conseils adaptés

- 03 la mise en place d'actions transversales en collaboration avec le pôle santé, les Ressources Humaines, les services emploi, carrière, formation, hygiène et sécurité

- 04 un travail en réseau avec les organismes relevant du médico-social et la connaissance des dispositifs de l'action sociale territoriale et nationale

- 05 le renforcement des liens de confiance entre les agents, leur collectivité et le centre de gestion



Les axes d'intervention

à destination des agents



“ Des services adaptés à vos besoins ”